



## Projet de réforme des retraites

**FALLAIT Y ETRE POUR LE CROIRE !!!**

**Que pouvons-nous attendre d'une réunion avec le DRH-MD sur la réforme des retraites, au lendemain des annonces d'OLIVIER DUSSOPT ? Ou encore l'analyse en cours du projet de loi par l'hémicycle ...**

D'abord, il convient de souligner la fin des travaux sur les 22.000 amendements, imposée par la présidente de la commission en charge du projet de réforme. Cette instance composée de députés élus démocratiquement, a décidé de balayer d'un revers de main les 14.000 amendements restants : Une course contre la montre pour débiter ce que coûte l'examen des textes par le parlement le 17 février.

N'ayant pas réussi à convaincre la majorité des français, quitte à leur mentir, le gouvernement veut imposer cette réforme en avançant EN MARCHE forcée.

En bon soldat, notre ministère décide de prendre le pas en convoquant toutes les fédérations syndicales représentatives pour une réunion informelle ce jour. **Elle consistait à recueillir auprès des organisations syndicales les points chauds de la réforme déclinée sur le ministère, sans présager de l'avenir de ladite « loi », tout en voulant « anticiper ».** Autrement dit, il faut essayer d'échanger sur des priorités par statut, sans en connaître le contour final, ni les marges de manœuvres ! Cette réunion était un simulacre de concertation puisqu'il n'y a pas de marge de négociation possible. Les documents fournis en sont la preuve puisqu'ils annoncent tout simplement la mise en place du SUR (Système Universel de Retraite) et rien d'autre.

**Hier, le secrétaire d'état à la fonction publique s'est exprimé, entre autres, sur la pénibilité à Matignon :** Mise en place du C2P (Compte Professionnel de Prévention) avec une acquisition de points sur la base de **l'exposition individuelle** à des risques... plus flou on ne fait pas !

Un exemple simple qui annonce la fin des départs anticipés de 5 ans pour les personnels exposés à des risques pendant 17 ans.

Pour le ministère, il semblerait aussi que ce soit (déjà) une histoire ancienne.

Depuis le 5 décembre, les syndicats CGT et FO sont en lutte pour le retrait de cette réforme. **Il paraissait inconcevable de participer plus longtemps à une négociation sur le poids des chaînes. La délégation a quitté la séance pour laisser place à ceux qui trouvent cette réforme juste et équitable.**

Le ministère veut anticiper l'application d'une loi non votée comme le gouvernement lui ordonne de le faire. La seule négociation envisageable pour la CGT est : **LE RETRAIT**

**La CGT appelle donc à maintenir les actions dans tous les établissements dès lundi 17 février avec,**

**UN NOUVEAU TEMPS FORT INTERPROFESSIONNEL**

**LE 20 FEVRIER PROCHAIN**

Montreuil, le 14 février 2020